



Conseil Municipal du 11 Avril 2025

Compte rendu

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 avril, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	1
Nombre de conseillers municipaux absents	3

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, BESNARD Violette, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, , LACHAUD Michel, LEMAIRE Philippe, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

Mr GODFROY Stéphane donne pouvoir à Mr MONTIGNY Pascal

ABSENT(S) :

Mr FAURE Cyril

Mme LOURADOUD Sandra

Mr PAMPOULY Thomas

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2025

Adopté à l'unanimité

Approbation du Compte Administratif de l'année 2024

Considérant la présentation des résultats définitifs de l'année 2024 comme suit

II – PRESENTATION GENERALE					II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET					A
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	562 004,29	G	726 453,13
	Section d'investissement	B	302 883,91	H	120 883,10
			+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D		= G + H + I + J	
		864 888,20		847 336,23	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	130 272,00	L	100 103,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F		= K + L	
		130 272,00		100 103,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E		= G + I + K	
	Section d'investissement	= B + D + F		= H + J + L	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
		995 160,20		947 439,23	

M. Joseph STASZCZIK, doyen de l'assemblée, propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier.

Conformément à la législation, Mr le Maire se retire afin qu'il soit procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

Vote du budget primitif du budget principal de l'année 2025

M. le Maire expose, pour l'année 2025, les prévisions de dépenses et de recettes des sections fonctionnement et d'investissement comme suit :

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	604 170,68	847 975,18
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	130 272,00	190 103,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		213 635,50	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		948 078,18	948 078,18
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 097 369,68	654 361,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	443 008,68
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 097 369,68	1 097 369,68
TOTAL DU BUDGET (4)		2 045 447,86	2 045 447,86

Après lecture des différents chapitres correspondants, il est procédé au vote.

Adopté à l’unanimité

PLAN VOIES VERTES PALES

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet de tracé du plan Voies Vertes Pâles conduit par le Conseil Départemental, qui traverse le territoire communal. Il présente la proposition de convention de superposition d’affectation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d’approuver le tracé du Plan Voies Vertes Pâles ainsi que la convention de superposition d’affectation et autorisent le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet sur le territoire communal.

Adopté à l’unanimité

TARIFS DE LOCATION DES GARAGES COMMUNAUX

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer un tarif pour la location des garages communaux.

Le bâtiment comporte 5 garages de dimensions différentes, dont un est prêté gracieusement au Comité des fêtes.

Les dimensions des 4 garages disponibles sont les suivantes :

2 garages de 20,25m²

2 garages de 41,50m² dont une partie « local de stockage »

Après en avoir délibéré, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Garage de 20,25m² : 50€ mensuel

Garage + local de stockage d'une superficie totale de 41,50m² : 75€ mensuel

Local de stockage seul : 30€ mensuel

Il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir à l'identique les taux d'imposition des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- I. Point sur les travaux en cours et à venir
- II. Compte-rendu de différentes réunions
- III. Demandes des enseignantes de l'école primaire

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 23H00.